

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, ALBINGIA, compagnie d'assurances, 109/111, rue Victor Hugo – 92532 Levallois Perret Cedex, certifions que l'assuré désigné ci-dessous :

**SARL ESPACE ENVIRONNEMENT
59 IMPASSE DU CLOS GEORGE SAND
83200 LE REVEST LES EAUX**

est titulaire auprès de notre compagnie, d'un contrat d'assurance de responsabilité civile n°RC1106169 ayant pris effet le 01/07/2011.

ACTIVITES DE L'ASSURE : Conseil en étude d'impact sur l'environnement.

L'assuré déclare effectuer les activités suivantes, pour le compte de maître d'ouvrages publics et privés :

- Conseil en études d'impact sur l'environnement;
- Etudes d'écologie;
- Etude d'incidence (Natura 2000);
- Cartographie et réalisation de plans.

Les garanties sont accordées, aux clauses et conditions du contrat, à concurrence des montants de garanties et des franchises figurant sur le tableau ci-après.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 inclus, sous réserve du règlement de la (ou des) cotisation(s) correspondante(s).

Elle est établie pour valoir ce que de droit et ne saurait engager en aucun cas la compagnie d'assurance, ALBINGIA, au-delà des termes et limites du contrat auquel elle se réfère.

Cette attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur .

Fait à MARSEILLE, le 02/05/2017
Pour servir et valoir ce que de droit.

La Direction



albingia
17B Avenue Robert Schuman
13002 MARSEILLE
Tél. : 04 91 72 30 47 - Fax - 04 91 72 30 58

PJ : 1 exemplaire du tableau Montant des Garanties et des Franchises.

MONTANT DES GARANTIES ET DES FRANCHISES CONTRAT N°RC1106169

NATURE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES	FRANCHISE PAR SINISTRE
RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION		
Dommages corporels, matériels et immatériels, confondus, par sinistre	4 575 000 EUR	néant
Dont :		
- Faute inexcusable : Accidents du travail & Maladies professionnelles tous dommages confondus		
par année d'assurance	800 000 EUR	
et avec un maximum par sinistre de	500 000 EUR	néant
- Atteintes à l'environnement tous dommages confondus		
par année d'assurance	305 000 EUR	
avec un maximum par sinistre de	152 500 EUR	1 525 EUR
- Dommages matériels, Immatériels Consécutifs et Immatériels Non Consécutifs confondus	458 000 EUR	460 EUR
. dont activités extérieures :		
incendie/explosion et dégâts des eaux par sinistre	100 000 EUR	460 EUR
. dont Vol Commis par préposés par année d'assurance	30 500 EUR	763 EUR
. dont Dommages matériels subis par les préposés artistes, participants, par sinistre	12 500 EUR	305 EUR
. dont Dommages Immatériels Non Consécutifs par sinistre	46 000 EUR	460 EUR
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE		
- Dommages corporels, matériels, Immatériels Consécutifs et Immatériels Non Consécutifs Confondus		En cas de travaux d'impression et/ou d'édition en l'absence de bon à tirer signé par le client
par année d'assurance	150 000 EUR	7 625 EUR
		10 % Mini: 1 000 EUR
		Maxi: 5 300 EUR
. dont Biens Conflés : par année d'assurance	30 500 EUR	763 EUR
ASSISTANCE JURIDIQUE Engagement maximum de l'Assureur		
- par événement générateur	15 250 EUR	néant
- Pour tout litige supérieur à	1 525 EUR	néant
ASSISTANCE : MONDIAL ASSISTANCE France - Protocole n° 611.725		

Fait à MARSEILLE, le 02/05/2017

Pour servir et valoir ce que de droit. La Direction



albingia
17B Avenue Robert Schuman
13002 MARSEILLE
Tél. : 04 91 72 30 47 - Fax : 04 91 72 30 58